

COMMUNE de VAIVRE ET MONTOILLE

39 grande rue

70000 VAIVRE ET MONTOILLE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 décembre 2017

Sous la présidence de Nadine MUNIER Maire

Etaient présents :

MM. CHARLES RAGOT SARTORIO ROGER PETITPERRIN BESANCON
BIGEY CARLE CASTAGNO GOUTTEFROY MISUT MONIER MONNET
ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : MM. TANARI (procuration à SARTORIO)
BRENEY (procuration à CASTAGNO) CRAPOIX (procuration à MUNIER) JOBERT
(procuration à RAGOT) PEROZ (procuration à ROGER)

Toutes les délibérations sont votées à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement d'un terrain multisports contigu au skate parc.

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide la création d'un terrain multisports, et s'engage à le mettre à disposition des élèves de l'école du Lac.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 51 810 € HT

Le Conseil Municipal sollicite toutes les subventions afférentes à ce type de projet.

LOCATION DE TERRAINS

Madame le Maire s'exprime ainsi :

Dans le cadre de la délégation générale de fonction, vous m'avez autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de biens. J'ai procédé à la location de terrains à messieurs COUTELIER et REBILLET.

Il s'agit de fixer les tarifs de ces locations suivant l'indice des fermages de l'année (Ind.2009 base 100) qui est de 106.28

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu fixe le tarif de location des terrains comme suit :

- parcelle BO 172 (1ha 51a 90ca) à monsieur Christophe REBILLET : 100,61 euros
l'hect x 106.28 x 1.5190 = 162.42 euros

- parcelle BO 171 (54a 40ca) à monsieur Alain COUTELIER :
113,18 euros l'hect x 106.28 x 0.544 = 65.44 euros

**EXTENSION DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE
POUR DES CELLULES COMMERCIALES ROUTE DE PUSEY
3ème TRANCHE**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour des cellules commerciales route de Pusey 3ème tranche qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

L'avant projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit la fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret type RMBT contre le bâtiment.

Madame le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

1° demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant projet définitif présenté par Madame le Maire.

2° demande que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par la société BATIFRANC en application des dispositions L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

SUBVENTION COLLEGE RENE CASSIN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu du collège René Cassin concernant la demande de subvention d'un montant de 3 230 € pour financer les projets éducatifs de l'année scolaire 2017 / 2018.

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide d'attribuer au collège René Cassin la subvention demandée d'un montant de 3 230 €.

VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2017

BUDGET PRINCIPAL :

- Fonctionnement Dépenses	
- Compte 739223	+ 1 929 €
- Compte 6068	- 1 929 €
- Investissement Dépenses	
- Compte 2313	+ 2400 €
- Investissement Recettes	
- Compte 024	+ 2 400 €

Le Conseil Municipal l'exposé du Maire entendu approuve les virements de crédits proposés.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la récurrence des doléances des habitants de Vaivre et Montoille concernant la prolifération des chats errants avec les nuisances que cela implique, une réunion publique a eu lieu le 13 novembre dernier.

A l'issue de cette réunion une vingtaine de chats errants ont été recensés.

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants, et sollicite la fondation 30 millions d'amis dans le cadre de cette action visant à maîtriser les populations des chats errants, sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal autorise madame le maire à signer la convention à intervenir.

CONVENTION D'UNE MISE A DISPOSITION D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR UNE DECORATION DE NOEL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec un riverain pour la mise à disposition d'une alimentation électrique pour l'illumination d'une guirlande de Noël qui sera installée dans un séquoia de sa propriété.

Le Conseil Municipal l'exposé du maire entendu, autorise le Maire à signer la convention avec le riverain concerné.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 70

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de statuer sur le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Saône qui arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir, pour la période du 01/01/2018 au 1/12/2020.

CONVENTION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT D'UN RELAIS MUSIQUE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en œuvre de la politique culturelle du Conseil Départemental de la Haute Saône, des échanges entre bibliothèque et médiathèque départementale, et qu'il y a lieu de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents musicaux et multimédias, dans le cadre du développement d'un relais musique à l'espace culturel "les Fauvettes".

Le Conseil Municipal l'exposé de madame le Maire entendu et après en avoir délibéré décide de passer avec la médiathèque départementale une convention de catégorie B d'aide au développement d'un relais musique à la bibliothèque de l'espace culturel des "Fauvettes" et autorise madame le Maire à signer les documents à intervenir pour la période se déroulant de la date de la signature au 31 décembre 2019.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018

Nadine MUNIER Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide

d'ouvrir sur l'exercice 2018, dans l'attente de l'adoption du budget primitif les crédits suivants, qui seront repris au budget primitif 2018 :

- chapitre 21 - immobilisations corporelles 100 000 €
- chapitre 23 - immobilisations en cours 100 000 €

CHANGEMENT DE STATUT DU PASSAGE A NIVEAU N° 212

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande qu'elle a reçue de SNCF réseau concernant le passage à niveau N° 212 de la ligne PARIS-EST à MULHOUSE.

Le Conseil Municipal l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable à la demande présentée par SNCF réseau pour le changement de statut du passage à niveau N° 212 à savoir son classement en traversée de service.

Vu pour être affiché le 18 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VAIVRE ET MONTOILLE, le 18 décembre 2017

Le Maire

